



SESSION  
27/09/2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLOX

ID : 007-210703195-20220927-DELIB932022-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,  
Présents : 21 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur  
Absents : 8 convocation en date du 21 septembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier  
PEVERELLI, Maire.

Pour : 29 Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana,  
Abstention : Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo, Mazellier,  
Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Contre :  
NPPV: Excusés : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Mazeyrat),  
Mme Faure-Pinault (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (Pouvoir à M.  
Boukal), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme  
Bayle), Mme Segueni (pouvoir à M. Galiana), M. Vallon (pouvoir à Mme  
Diatta).

Secrétaire : M. Alain Bornes

### **Objet : Cession parcelle BD n°949**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis 2022-07319-57590 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenu en date  
du 29 août 2022, fixant la valeur vénale du bien à la somme 1 400 euros ou 37 euros le m<sup>2</sup> ;  
Vu le document d'arpentage n°2949L rédigé par Sylvain VARENNE, géomètre-expert ;

Le Conseil municipal a été sollicité au sujet d'une parcelle appartenant à la commune et correspondant à l'accès  
d'un immeuble privé. Il s'agit de la parcelle BD n°949 située au Nord de la Place René Montéréal. Le  
propriétaire de l'immeuble a sollicité la commune afin de régulariser cette situation.

Considérant la nature et la configuration de la parcelle, il a été convenu de céder ce terrain au prix de 1 euro,  
l'acquéreur prenant à sa charge les frais de géomètre et de notaire ;

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** de vendre la parcelle BD n°949, située Place René Montéréal, d'une superficie globale de 38 m<sup>2</sup> à la  
SCI FGRH, domiciliée 15 rue de la république – 07400 Le Teil, ou toutes personnes physiques ou morales  
pouvant s'y substituer, contre la somme d'UN EURO (1,00 €).

**PRÉCISE** que la commune réalisera à ses frais un trottoir au droit de l'accès et une clôture grillagée sur un  
linéaire de 3 mètres.

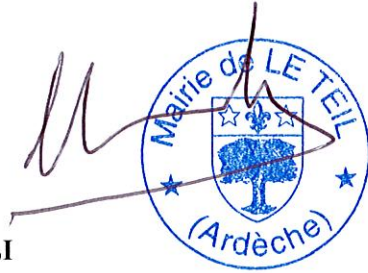
**PRÉCISE** que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente (géomètre et notaire) demeurent à la charge de l'acquéreur.

**DONNE** pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



**Olivier PEVERELLI**

**Alain BORNES**